

N° D'ORDRE : 2021-27

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 03

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 5 Mars 2021

SEANCE DU 12 MARS 2021

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX - Catherine - M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. LABASTIER Eric - M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien - M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CALMET Pierre - Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CLAVE Denis.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt et un, le douze mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

12 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR DANS LE CADRE DU PROJET DE REHABILITATION DE LA PROPRIETE MARIE FLICHE BERGIS

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux qu'il conviendrait, de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var, une aide financière dans le cadre du projet de réhabilitation de la Propriété Marie Fliche Bergis.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réhabilitation de la Propriété Marie Fliche Bergis est estimé à 4 300 000 € H.T. Il rappelle que, par une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, la Métropole Toulon Provence Méditerranée, participe à hauteur de 40% pour la partie relative au Conservatoire de Musique.

Le coût des travaux incombant à la commune correspond donc à 60 % du montant total soit un montant H.T de 2 580 000 € soit un montant T.T.C de 3 096 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation de la Propriété Marie Fliche Bergis est le suivant :

PREVISIONNEL FLICHE BERGIS				
	Dépenses H.T	Recettes H.T		%
Etudes MOE, études de sol, bureau de contrôle, CSPS	368 400,00 €	Département	516 000,00 €	20%
Construction et premiers équipements	2 058 000,00 €	Région (FRAT)	220 000,00 €	9%
Actualisations, aléas	153 600,00 €	CAF du Var	300 000,00 €	12%
		Montant maxi		
		DETR	815 000,00 €	32%
		Autofinancement	729 000,00 €	28%
Total	2 580 000,00 €	Total	2 580 000,00 €	100%

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var, une subvention d'un montant de 300 000 €.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 300 000 € auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 mars 2021, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT